

Compte rendu du CHS-CT du 17 octobre 2019

Suite aux nombreuses fiches de signalement déposées par les agents, l'ensemble des représentants des personnels avait sollicité en urgence la convocation d'un CHS-CT.

A l'ordre du jour de ce CHS-CT convoqué à 9h30, la Direction avait inscrit :

- 1 -- Examen des exercices d'évacuation – pour information
- 2 -- Examen dématérialisé des registres SST – pour information
- 3 – Suivi des fiches de signalement et examen des nouvelles fiches pour information
- 4 – Examen du budget 2019 – pour avis
- 5 – Questions diverses

Préalablement à la tenue de ce CHS, l'intersyndicale avait invité à 8h30 les agents du site de Terrasson à se regrouper devant le CDFP en soutien à leurs représentants. Plus de 50 étaient présents. La presse locale sur place, a fait un reportage pour relater l'information.

Avant l'ouverture des débats du CHS-CT les représentants du personnel ont souhaité que soit observée une minute de silence en hommage aux cinq collègues décédés depuis début septembre.

La directrice s'est opposée à cette demande en nous accusant de récupération !

Notre objectif était simplement de rendre hommage, sans arrières-pensées, aux personnes ayant commis ces actes désespérés.

De vifs échanges sont ensuite intervenus et pour finir seuls les représentants des personnels se sont levés pour observer cette minute de silence.

Compte tenu de cette posture inacceptable de la direction tous les représentants du personnel ont quitté la salle après avoir lu chacun une déclaration.

Voir ci-dessous celle des représentants FO-DGFIP.

« Madame la Présidente,

*Suite aux nombreuses fiches de signalement déposées par les agents du département, **FO-DGFIP 43**, a sollicité en urgence le 30/09/2019, la convocation d'un CHS-CT.*

Déjà, nos syndicats nationaux ont, en date du 3 octobre 2019, exercé solennellement au nom de l'ensemble des agents de la DGFIP un droit d'alerte conformément à l'article 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982.

Ce droit d'alerte est la réplique à l'attitude irresponsable du DG qui avait reconvoqué le Comité Technique de Réseau en formation CHS-CT pour présenter « la méthode de prise en compte des CVT dans les projets de réorganisation liés au nouveau réseau de proximité, le dispositif d'accompagnement des agents adapté aux changements dans le mode d'organisation des services ainsi que la prévention des risques professionnels dans le cadre des projets de réorganisation » .

Comme si de rien n'était et comme si il n'était déjà pas trop tard alors que 5 actes désespérés ont été enregistrés depuis début septembre !

Mais que représente la vie d'un agent DGFIP pour le DG ? Il n'a même pas daigné se lever lors de la minute de silence demandée par l'intersyndicale nationale !

Mme la Présidente, nous vous demanderons également de tenir une minute de silence et jugerons ainsi du respect que vous accorderez à nos collègues.

Après boycott du CTR, les documents ont été publiés de façon provocante le lendemain sur Ulysse en tentant d'opposer les agents et leurs organisations syndicales. La réalité est que tout cet arsenal ne sert qu'à dédouaner l'administration face aux événements dramatiques qui se multiplient. C'est là une façon cynique de fuir ses responsabilités et se protéger pénalement.

A notre niveau, nous nous adressons donc à vous Mme la Présidente du CHS-CT et Directrice de ce département pour vous alerter sur l'état de santé psychologique particulièrement préoccupant des personnels de la DDFIP43. L'analyse des fiches de signalement le confirmera.

Au-delà de la destruction dans un véritable plan social, des missions et du service public de proximité, le plan DARMANIN met aujourd'hui en péril la santé des agents et désormais leur vie même.

Après France Télécom, La Poste, l'Education Nationale, c'est au tour des agents de la DGFIP de subir la violence des réformes envisagées au prétexte de modernisation pour un unique but : supprimer leurs missions, leurs structures et leurs emplois.

Les termes employés dans les fiches de signalement sont significatifs : irrespect, réforme de trop, colère, anxiété, sentiments négatifs et surtout le mot peur,

Les pertes de valeurs et de sens du métier sont prégnantes.

Et la démotivation sous-jacente...

Tous ces éléments sont d'ailleurs confirmés par les derniers résultats de l'observatoire interne.

Est-ce qu'il est tolérable de souffrir et même mourir sur son lieu de travail ?

Le droit d'alerte exercé par les représentants nationaux des personnels de la DGFIP n'est qu'une 1ère étape avant le droit de retrait que nous nous réservons d'exercer en local.

Le plan du ministre DARMANIN est voué à l'échec : les élus, les usagers, les représentants des personnels mais surtout vos agents et une part importante de l'encadrement n'y adhèrent pas et le rejettent en totalité.

FO-DGFIP 43 exige le RETRAIT du projet de géographie revisitée. »

Les représentants **FO-DGFIP**: **Karine VEYSSEYRE, Robert GAGNE, titulaires - Stéphanie BENOIT, Jocelyne LIMAGNE, suppléante**

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu